

BVGer F-5360/2017 vom 29. Mai 2018

Bundesverwaltungsgericht, 2018-05-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_F-5360_2017

FR: TAF F-5360/2017 du 29 mai 2018

IT: TAF F-5360/2017 del 29 maggio 2018

Regeste

Participation aux coûts (divers)

Erwägungen

E. 1

Le recours du 21 septembre 2017 est admis.

E. 2

Le dispositif de la décision du 22 août 2017 est réformé au sens des considérants.

E. 3

Le SEM est invité à s'acquitter de la facture relative à la réalisation du test ADN.

E. 4

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 5

Un montant de 800 francs est alloué au recourant à titre de dépens, à charge de l'autorité inférieure.

E. 6

Le présent arrêt est adressé au recourant et au SEM. La présidente du collège : La greffière : Jenny de Coulon Scuntaro Astrid Dapples Expédition : Destinataires : - mandataire du recourant (par courrier recommandé) - au Secrétariat d'Etat aux migrations SEM, n° de réf. N (...).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.